



Guéret, le 24 janvier 2017

Communiqué de presse

Pic de pollution aux particules fines niveau « seuil d'alerte et de recommandation »

Le département de la Creuse connaît, actuellement, un pic de pollution aux particules fines.

Les concentrations en particules fines PM10 sont supérieures à 50µg/m³ d'air journalier, plaçant le département au niveau « seuil d'alerte et de recommandation », au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour les personnes particulièrement fragilisées ou sensibles à la pollution de l'air.

Le Préfet de la Creuse recommande aux personnes sensibles (enfants, personnes âgées, patients atteints de maladies respiratoires, femmes enceintes...) d'éviter toute activité physique et sportive intense, à l'extérieur comme à l'intérieur des locaux et de privilégier les exercices plus calmes mais également de respecter leur traitement médical ou de consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes tels que toux, gêne respiratoire, irritation de la gorge ou des yeux ».

Un certain nombre de mesures sont recommandées à la population pour réduire l'émission de particules en suspension :

- Pour les usagers de la route : réduire la vitesse de 20 km/h sur les axes routiers limités à 90 km/h ou plus, pratiquer le covoiturage et favoriser les déplacements en transports en commun.
- Pour les industriels, émetteurs de particules : s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage et réduire les émissions de composés organiques volatiles et d'oxydes d'azote
- Pour les particuliers : éviter d'allumer les feux d'agrément utilisant du bois (cheminée).

Au vu des conditions météorologiques non favorables à la dispersion, la concentration en particules fines PM10 devrait rester élevée durant les 24h à venir.

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet 23